

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p style="text-align: center;">19.10.2023</p>	<p style="text-align: center;">L'an deux mille vingt-trois Le 26 octobre à 19 heures 15 minutes, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p style="text-align: center;">19.10.2023</p>	<p style="text-align: center;">Étaient présents : M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, M. BLIN, Mme DE PUERTAS JOSEPH, M. WISNIEWSKI, Mme TOUGNE CABES</p> <p style="text-align: center;">Formant la majorité du conseil en exercice.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE 19</p> <p>PRESENTS 10</p> <p>VOTANTS 13</p>	<p style="text-align: center;">Absents excusés : M. DUBRAY, Mme SANSONE, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. CARON, M. COPIER</p> <p style="text-align: center;">Pouvoirs : M. DUBRAY à M. GUIARD Mme SANSONE à Mme CHARPENTIER Mme MAES à Mme DELTRUC</p> <p style="text-align: center;">SECRETARE : Mme DELTRUC a été élue secrétaire de séance</p>
<p>Délibération N° 05/23</p> <p>Objet :</p> <p>Enquête publique :</p> <p>Avis du conseil municipal concernant l’implantation de Louis Vuitton sur les territoires d’Osny et Puisseux</p>	<p>Monsieur le Maire, après lecture d’un résumé du dossier par Christine Charpentier en charge de la communication, fait le constat suivant :</p> <p>La Communauté d’Agglomération de Cergy Pontoise a fait le choix d’implanter des entreprises importantes de logistiques ou de fabrications, le long de l’A15, sur les territoires de Puiseux et d’Osny (Renault, Louis Vuitton, Dassault).</p> <p>Ces choix, s’ils n’ont pas, apparemment, de grandes conséquences en terme de circulation pour les communes de la communauté d’agglomération, s’avèrent particulièrement dommageables pour notre commune, à cause non seulement d’une augmentation de la circulation en traversée de la commune, mais plus particulièrement les énormes camions qui ne respectent pas la limitation de tonnage à 7.5 Tonnes et qui viennent buter sur le passage du Moulin occasionnant des dégâts sur le mobilier public et sur les clôtures des riverains qui ne peuvent être remboursés par les assurances lorsqu’il n’y a pas de témoin pour les obliger à faire une déclaration.</p> <p>Chacun sait et plus particulièrement les riverains situés dans le périmètre du Moulin, que ce fut chaque jour, pendant de nombreux mois, une situation de blocage de la circulation par des camions voulant s’engager dans le passage du Moulin et allant chez Renault.</p> <p>Le conseil municipal, après débat et à l’UNANIMITÉ, compte tenu de ce qu’il précède, donne un avis défavorable à ce projet.</p> <p>Demande à ce qu’un plan de circulation et la pose d’une signalisation en lien avec cette entreprise Louis Vuitton soit réalisés.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L’AILLERIE, le 27/10/2023</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Maire</u> : M.GUIARD</p>